

Pourquoi un fournisseur doit-il s'inscrire sur le Portail Achats IVALUA du Groupe EDF ?

Pour mieux faire connaître ses produits/services et pouvoir concourir sur les consultations (appels d'offres) lancées par les acheteurs, le fournisseur doit s'auto-enregistrer sur le Portail Achats du Groupe EDF accessible à l'adresse internet suivante : <https://pha.edf.com>

En quoi consiste une consultation électronique ?

L'acheteur crée sur le Portail Achats du Groupe EDF un dossier de consultation avec l'ensemble des pièces constitutives (règlement de consultation, spécifications techniques, projet de marché,...).

Les documents sont mis à disposition sur le Portail Achats sous forme électronique (Word, Excel, PDF...).

Les fournisseurs **choisis par les acheteurs** (en fonction du domaine de compétence du fournisseur et de la stratégie achats du Groupe) sont invités à prendre connaissance de la consultation et à soumettre leurs offres techniques et commerciales sur cette même plateforme s'ils désirent concourir.

Le Portail Achats est un outil e-achat qui intègre un module d'enchères inversées utilisable (si décidé par l'acheteur) après que les offres techniques et commerciales ont été jugées recevables par EDF.

La plate-forme Internet

Le Portail Achats utilisé par la Direction des Achats du Groupe EDF est la solution Buyer d'IVALUA.

L'Editeur a également la mission d'assurer l'accompagnement des fournisseurs afin de faciliter l'auto-enregistrement en ligne, la navigation et la réponse aux consultations.

Une assistance fonctionnelle pour les fournisseurs est assurée par IVALUA

<p style="text-align: center;">Centre Support et Assistance Ivalua : du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 CET (heures françaises) Tel. (+33) 1 84 77 00 26 <i>Numéro unique depuis la France ou depuis l'étranger</i> E-mail : support-edf@ivalua.com</p>

L'utilisation du Portail Achats et l'accompagnement sont totalement gratuits pour les fournisseurs.

Les coûts d'exploitation sont intégralement pris en charge par le Groupe EDF (hors coûts de connexion et de communication téléphonique).

L'accès au Portail Achats se fait au moyen d'une simple connexion Internet à l'adresse suivante : <https://pha.edf.com>

L'Editeur recommande d'utiliser, au choix, l'un des trois navigateurs suivants : Internet Explorer, ou Firefox ou Chrome.

L'Editeur ne garantit pas un fonctionnement correct de la solution avec le navigateur Safari (risque d'affichages écrans incomplets, de problèmes de téléchargement de pièces jointes,...)

Enregistrement sur le Portail Achats

La fiche d'identité fournisseurs contient les cinq onglets ci dessous:

Identité : Raison sociale, désignation commerciale, adresse...

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AU FOURNISSEUR DE RENSEIGNER LES FAMILLES DE PRODUITS/SERVICES QU'IL COMMERCIALISE AFIN D'APPARAÎTRE LORS DES RECHERCHES AUTOMATIQUES REALISEES PAR LES ACHETEURS

Et, préciser d'éventuelles références Clients.

Administratif : Forme juridique, SIRET, TVA Intracom, DUNS,...

La forme juridique est obligatoire. Il est possible d'ajouter des éléments complémentaires sur la structure et l'activité.

Contacts : Cet onglet permet de créer des contacts secondaires (avec login et mot de passe) vers qui l'acheteur pourra transmettre les consultations.

Documents légaux : PHA est interfacé avec e-Attestations pour la gestion des documents légaux. (qui doivent être déposés directement dans e-Attestations lors de la réponse à une consultation).

Documentation : Cet onglet permet de mettre à disposition tout document adhoc n'entrant pas dans le cadre d'e-Attestations (Présentation de l'activité de l'entreprise, procédure Qualité,...)

L'accès aux consultations électroniques

Les consultations mises en ligne sur la plate-forme Buyer d'IVALUA ne sont pas accessibles au public.

Un fournisseur ne peut prendre connaissance du contenu de la consultation que s'il y a été « invité » par l'acheteur et qu'il accepte l'engagement de confidentialité (une fois connecté au Portail Achats).

La prise en main du Portail Achats pour répondre aux consultations électroniques ne prend que quelques minutes.

Pour cela, les fournisseurs peuvent bénéficier d'une assistance téléphonique personnalisée en contactant le Centre Support et Assistance d'IVALUA (voir coordonnées en page 1)

Cette assistance peut être sollicitée autant que de besoin pour résoudre les éventuelles difficultés rencontrées dans l'utilisation des fonctionnalités du Portail Achats.

Elle ne peut en aucun cas apporter une aide ou une explication sur le contenu de la consultation.

Cette partie relève de la relation naturelle entre l'acheteur et ses fournisseurs.

L'accès au site, via l'identifiant et le mot de passe est sécurisé et confidentiel. **Cette sécurité et cette confidentialité sont garanties contractuellement par IVALUA.**

Chaque dossier de consultation est indépendant. Il n'est pas possible pour un fournisseur d'accéder aux offres de ses concurrents.